

retention d'information de l'avocat

Par **josse38**, le **18/07/2019** à **08:20**

Bonjour

ma maison à brûlée, une expertise judiciaire est en cours.

L'expert judiciaire à demandé aux experts (désignés par l'assurance) de chiffrer le montant des dégâts (très importants) ce qui ne me semble pas très équitable, en effet ils représentent en qq sorte l'assurance.

L'avocat qui me représente (est celui de l'assurance).

J'ai donc chargé l'avocat de demander à l'expert judiciaire à ce qu'un cabinet d'expertise neutre soit chargé du chiffrage et de déterminer les désordres, et de remettre à celui ci un document concernant les eurocodes sur la construction

N'ayant aucune réponse de l'avocat, je l'ai appelé et celui ci m'a répondu qu'il attendait l'accord de l'assurance pour transmettre à l'expert judiciaire.

Est ce normal ?

Est il préférable que je prenne un avocat qui me représentera, et est ce encore possible ?

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **chaber**, le **18/07/2019** à **09:05**

bonjour

Qui a demandé un expert judiciaire?

A quel titre l'assureur a-t-il mandaté un avocat?

l'avocat de l'assurance va avoir tendance à favoriser son mandant, tout comme l'expert d'assurance.

[quote]

N'ayant aucune réponse de l'avocat, je l'ai appelé et celui ci m'a répondu qu'il attendait l'accord de l'assurance pour transmettre à l'expert judiciaire.

[/quote]

Relisez les conditions générales de votre contrat si vous avez une extension Honoraires d'expert pris en charge partiellement à 50% par votre assureur

En cas de sinistre important ja'i toujours recommandé à un assuré d'avoir son propre expert. Ce n'est pas l'avocat de l'assureur qui décide mais VOUS l'assuré

Par **josse38**, le **18/07/2019** à **09:10**

Bonjour

Merci pour votre réponse.

C'est l'assureur qui a mandaté l'avocat afin de demander une expertise judiciaire afin de trouver un coupable (électricien ou entreprise isolation des combles) ce n'est pas moi qui suit mise en cause.

Cordialement

Par **chaber**, le **18/07/2019** à **09:56**

[quote]

une expertise judiciaire afin de trouver un coupable (électricien ou entreprise isolation des combles)

[/quote]

l'expert judiciaire devra donc tenter de prouver l'origine et l'auteur du sinistre. Son role est donc limité. Normalement il n'interviendra pas dans le chiffrage de votre préjudice.

Ce sera du ressort de votre expert d'assurance et de l'expert de la société qui sera jugée responsable.

Si votre préjudice est important et que l'extension Honoraires d'experts est incluse dans votre contrat n'hésitez pas à prendre un expert INDEPENDANT qui sera à même de défendre vos intérêts, tant sur le montant des réparations que sur les dommages inhérents, notamment une privation de jouissance du logement.

Par **morobar**, le **18/07/2019** à **10:13**

Bjr,

En général lorsque le sinistre est important, on retrouve une cohorte d'experts indépendants, ils arrivent en même temps que les pompiers, souvent dans de grosses voitures.

Lorsque mon dépôt a pris feu, je venais de partir, et c'est un expert indépendant qui m'a contacté et fait faire 1/2 tour à la porte d'italie.

-:) quand j'y pense maintenant